

**DÉCISION SUR LE RAPPORT DE LA COMMISSION SUR LA
MISE EN ŒUVRE DE LA DÉCLARATION SOLENNELLE SUR L'ÉGALITÉ
ENTRE LES HOMMES ET LES FEMMES EN AFRIQUE (SDGEA)**

Doc. EX.CL1053(XXXII)

La Conférence,

1. **ADOpte** le onzième rapport des États membres et le douzième rapport du Président sur la mise en œuvre de la Déclaration solennelle sur l'égalité entre les hommes et les femmes en Afrique (SDGEA) ;
2. **INVITE** les trois États membres qui n'ont pas encore soumis leurs rapports initiaux à le faire de toute urgence. Il s'agit de Cabo Verde, de la République centrafricaine et de la Guinée-Bissau;
3. **INVITE ÉGALEMENT** les États membres qui ne l'ont pas encore fait à signer et ratifier le Protocole à la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples relatif aux droits de la femme (Protocole de Maputo) et ceux qui l'ont ratifié, afin d'en accélérer l'appropriation et la mise en œuvre;
4. **EXHORTE** les États membres à mettre en œuvre tous les engagements pris dans le cadre de la SDGEA;
5. **EXHORTE ÉGALEMENT** la Commission à accélérer l'harmonisation de ses politiques, programmes et outils d'établissement des rapports sur l'égalité entre les hommes et les femmes avec l'Agenda 2063.